



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 juillet 2019

Étaient présents : Mmes RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de PAIRAUD Guillaume), MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr VALADE), MM GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), PAIRAUD Guillaume (Pouvoir à Claude AUDOUIT)

Secrétaire : Mr MOINARD David

Votants : 12 (dont 4 pouvoirs)

Présentation du rapport d'activités 2018 de la CCVSA par Mr RICHARD Jean-Claude, Président

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2019

Proposition validation RPQS 2018

Mr Le Maire informe qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2018 a été réalisé et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 9 voix pour et 3 abstentions le RPQS 2018.

Proposition comité de pilotage RGPD

Afin de s'organiser dans la mise en conformité suite au règlement général européen de protection des données, il est nécessaire de créer un comité de pilotage. Ce dernier coordonne la démarche, l'anime et prépare les projets d'actions nécessaires. Ce comité de pilotage est composé d'élus et d'agents ainsi que du délégué à la protection des données. Le Conseil Municipal désigne et adopte le comité de pilotage (9 voix pour et 3 abstentions). Celui-ci est consultable en mairie.

Point sur la demande d'acquisition d'une parcelle communale par des administrés

Suite à la demande d'acquisition d'un second administré pour une petite partie de la parcelle concernée, en accord avec les premiers à priori, le dossier est reporté au prochain Conseil Municipal en attente d'une demande officielle, celle-ci étant actuellement verbale.

Point sur la situation de la boulangerie (renouvellement bail)

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il va falloir réfléchir sur le renouvellement ou non du bail dérogatoire d'un an avec la SARL Magali et Dany COIRIER de MAILLÉ à compter du 1er janvier 2020.

Le conseil souhaite faire savoir que suite à des remontées d'administrés, le service est actuellement insatisfaisant (trop peu d'ouverture, peu de marchandises). Le conseil se pose des questions sur la suite à donner.

Réponse du département : demande de limitation de vitesse au Peux

Mr Le Maire informe que suite à la relance du 29 janvier 2019 de demande de limitation de vitesse dans la traverse du Peu, le Conseil Départemental donne un avis favorable à la mise en place d'une limitation de vitesse à 50 km/h mais souhaite des aménagements au niveau des voies communales du Peux au nord et au sud de la RD 23. Un courrier va être transmis aux administrés concernés leur informant d'une réunion à la rentrée.

Suite à donner au projet SMARTGRID (SyDEV)

Mr le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé de mettre en place par le SyDEV un matériel qui permettait une meilleure gestion des consommations de chauffage à l'école pris en charge à 100 % par le SyDEV.

Aujourd'hui, ce service peut être poursuivi par la commune à ses frais avec un abonnement de 60 € par mois qui permettra de consulter les données de consommation ainsi que de modifier les plages de chauffe.

Le Conseil après en avoir délibéré fait le choix de renoncer au service et de mettre à la place un programmeur (à l'unanimité).

Animation CCAS d'automne

Mr Le Maire informe que les membres du CCAS se sont réunis et à l'unanimité retiennent la date du dimanche 13 octobre 2019 pour la festivité annuelle. Un repas à thème a été retenu, les membres souhaitent une animation musicale réalisée en interne.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- de la prise de contact avec un huissier concernant les malfaçons de la salle des fêtes
- de demande de pancartage de chambres d'hôtes et gîtes complémentaires. Le Conseil valide les demandes (8 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions).
- La lutte collective contre les rats, les souris et les taupes sera reconduite cette année. Les bons de commandes sont disponibles à l'accueil, la date limite pour les commandes est fixée au 14/09/19 en mairie.
- un second groupe de musique sollicite la salle pour ses répétitions. Mr Le Maire va contacter les 2 groupes afin de s'organiser. Dans tous les cas, une convention de mise à disposition gratuite va être mise en place accompagnée d'une attestation d'assurances.
- qu'une personne va intervenir en renfort au secrétariat de la mairie cet été (10h/semaine) (à l'unanimité)
- qu'un cendrier va être installé à l'aire de loisirs
- des problèmes d'incivilité, des adolescents sautent du pont à l'aire de loisirs. Il est intervenu plusieurs fois, il n'hésitera pas à contacter la gendarmerie en cas de récidive. Mme RAVARD propose que les parents soient avertis de l'attitude de leurs enfants.
- de la fin de contrat de location avec Mme LORIT concernant le parking à côté de l'aire de loisirs au 31/12/2019. Les propriétaires sont contactés pour envisager une solution pérenne.

Mr le Maire remercie tous les bénévoles et participants qui ont œuvré au bon fonctionnement de la fête de la musique et de la fête des écoles, deux belles réussites.

Mr AUDOUIT souhaite connaître les propriétaires ayant accepté l'étude d'une implantation d'éolienne sur leur terrain. Mr Le Maire fait savoir que cette information n'a pas été communiquée en mairie et que ce qui peut être dit n'est qu'officieux.

Mme RAVARD informe que des chiens sont fréquemment en divagation sur la commune, les propriétaires sont connus.

Mr MESSÉ informe qu'il a remarqué un dysfonctionnement au niveau d'internet et des chaînes télévisées.

Mr THEBAULT informe que

- Les travaux concernant le chemin des Cabanes (réfection en sable et diminution de la largeur à 4 mètres) peuvent être pris en charge par le SIVOM
- Les travaux de voirie se passent bien, les bordures devraient être terminées cette fin de semaine
- La CCVSA demande que la mairie transmette un courrier aux agriculteurs irrigants de la commune afin de leur demander de rendre visible leur bouche d'irrigation lorsque les agents de la CC passent pour broyer les voies.

Mme ROLLAND demande à ce que la fosse de l'aire de loisirs soit vidée, il y avait de fortes odeurs aux dernières manifestations. Cela ne signifie pas forcément que la fosse soit pleine.

Prochain conseil municipal : à déterminer

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 8 juillet 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 5 juillet 2019

Le Maire,
Christian HENRIET

